

# Mis et Thiennot : renvoi au 12 janvier 2015



A la sortie du palais de justice de Paris, le message de Jean-Pierre Mignard a été clair : « Continuez à inaugurer des rues ! »

Paris. Les défenseurs du comité de soutien Mis et Thiennot ont obtenu le renvoi de leur plaidoirie prévue hier après-midi. Une loi plus favorable à la révision aura alors été promulguée.

*De notre envoyé spécial à Paris*

Ils reviendront l'année prochaine. Et cette fois, l'audience programmée le 12 janvier 2015 pourrait être publique. Les cinquante membres du comité de soutien Mis et Thiennot présents hier après-midi devant le palais de justice de Paris, ont appris la nouvelle vers 15h : les magistrats de la Cour de cassation ont accepté le renvoi sollicité par la défense. Un report évidemment frustrant. Mais pour Jean-Pierre Mignard, prendre [encore](#) plus d'élan devrait permettre de mieux effacer l'obstacle.

Pourquoi réclamer le renvoi ? « *Le Parlement examine actuellement une nouvelle loi sur les conditions de révision. Votée durant le printemps, elle s'annonce beaucoup plus favorable que la précédente* », souligne Jean-Pierre Mignard, l'avocat du comité de soutien Mis et Thiennot. « " *Le moindre doute* " pourra aboutir à la demande de révision. A l'évidence, cette loi incitera les magistrats à être plus généreux. Il aurait été absurde de se priver d'une telle opportunité. »

« *Nous disposons aussi de neuf nouveaux documents concernant les activités du commissaire Daraud pendant la Seconde Guerre mondiale* », poursuit Léandre Boizeau, président d'honneur du comité de soutien. Ils écorcent sacrément l'image de résistant de celui qui a mené l'enquête avec une violence aujourd'hui reconnue. « *Ces témoignages jouent en faveur de la révision. Il faut laisser aux magistrats le temps de les examiner.* » Pas question pour autant, pendant les dix mois à [venir](#), de se tourner les pouces. Le message de Jean-Pierre Mignard a été clair : « *En attendant, continuez à inaugurer des rues* ». Ce sera chose faite en mai, du côté de Mouhet. Avant, en juin, l'ouverture de l'espace Mis-et-Thiennot, à Saint-Georges-sur-Arnon. Hier, sept élus de l'Indre étaient d'ailleurs présents malgré la proximité du premier tour de l'élection municipale.

## **La relève déjà en place**

Tout le monde sera invité à mettre la main à la pâte, et notamment les petits nouveaux du comité de soutien qui ont effectué le déplacement parisien, ce lundi après-midi. Benoît Chichery, Benjamin Colin-Delage et Alexis Macé ont tout juste 17 ans ; ils sont lycéens à Blaise-Pascal et ont découvert l'affaire en classe. Ils animent aujourd'hui un site [Internet](#) réclamant la réhabilitation de Raymond Mis et de Gabriel Thiennot. La relève est en marche. Elle sera présente, comme tout le monde, le 12 janvier 2015 !

repères

## **La réalité des violences**

C'est du jargon de magistrats mais il démontre que le regard porté à l'affaire Mis et Thiennot par ceux-ci est en train d'évoluer favorablement. *« Il est indiscutable que si le procès était jugé aujourd'hui, les procès-verbaux contenant les aveux des intéressés et les déclarations de ceux qui les accusaient, auraient donné lieu à de sérieuses exceptions de nullité en raison de trop graves suspicions de violence. »* Ce n'est pas la défense qui parle. Mais ce sont les termes du réquisitoire que l'avocat général s'apprêtait à effectuer avant la décision de renvoi. Autre morceau choisi : *« La réalité de ces violences ne paraît pas être mise en doute »*. C'est mieux, mais pas encore suffisant. L'avocat général termine en affirmant qu'il n'y a pas *« de caractères de nouveauté. Nous avons en conséquence l'honneur de conclure qu'il n'y a pas lieu de saisir la cour de révision »*. Il reste dix mois pour le faire changer d'avis.

Bruno Mascle